

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 15 octobre 2018

Délibération N6

Sortie d'un bien meuble roulant de l'inventaire

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du 26 février 2016 portant délégation au bureau ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'inventaire et l'état de l'actif ;

Considérant qu'il convient de réformer un bien meuble roulant ;

DECIDE

Article 1 : Il est décidé la sortie de l'inventaire du bien meuble roulant immatriculé 2485 SP 36, tel que détaillé dans l'annexe ci-jointe, accidenté et déclaré épave, pour cession à titre gratuit, en vue de destruction, à la Société CASSE AUTO BAYARD.

Article 2 : monsieur le président ou son représentant, le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre, est autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire.


Serge DESCOUT